Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8270647
Centre d'intérêt: 300

Hardy, Gaétan.

Le personnel des services de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires et les CEGEP : données statistiques 1979-80 / Gaétan Hardy ; [pour le] Ministère de l'éducation, Direction générale de l'éducation des adultes, SRD. -- [Québec] : La Direction, 1981.
15 f. : 28 cm.

Cote Dewey: 374.9'714/H269p Cote LC: LC/5254.2/.03

Descripteur(s): *Personnel *Personnel enseignant *Salaire *Statistiques *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: *Masse salariale

Présentation de certaines informations statistiques sur les personnels des services de l'éducation des adultes, pour 1979-1980, des commissions scolaires et des cégeps. Quatre points sont abordés: 1. les effectifs totaux; 2. les effectifs réguliers temps complet, avec un indicateur de permanence, selon la catégorie d'emploi; 3. les effectifs à temps partiel exprimés en équivalent temps complet; 4. les masses salariales engagées par catégorie d'emploi.

Les informations présentées sont tirées du "Cadre de référence" transmis au BRR par le ministère de l'Education. Les données de ce système sont issues du SIPEA et du SPOC.

En 1979-1980, les différents services de l'éducation des adultes, dans les commissions scolaires et les cégeps, emploient 20879 personnes, dont 67,8% dans les commissions scolaires. Au total, le personnel enseignant représente 83% des effectifs dans les Commissions scolaires et 90% dans les cégeps. On compte 1830 personnes engagées comme "réguliers temps complet", soit 8,8% des effectifs. La masse salariale globale est de 97,79 millions de dollars. La part incompressible de cette somme se chiffre à 35,29 millions: elle provient du produit du nombre de réguliers temps complet par le salaire moyen du personnel.

Type de document: s
Auteur de l'analyse: ar

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

E D U Q 8270647

LE PERSONNEL DES SERVICES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES CEGEP

DONNÉES STATISTIQUES

1979-80

GAÉTAN HARDY
AVRIL 1981
DGEA - SRD

PRÉSENTATION

Le personnel des services de l'éducation des adultes, des commissions scolaires et des CEGEP, s'accapare une partie importante des budgets de l'éducation des adultes, sous l'item salaire. Combien d'effectifs comptent ces organismes ? Quel est le taux de permanence du personnel aux adultes ? ... Il importe de connaître certains de ces paramètres, dans une perspective de préparation des prochaines négociations.

Le présent document donne certaines informations statistiques sur les personnels des services de l'éducation des adultes, pour l'année 1979-80, des commissions scolaires et des CEGEP. La présentation comprend deux parties. La première donne des "faits saillants", relevés dans les tableaux de la deuxième partie, sous quatre points:

A) Les effectifs totaux

B) Les effectifs réguliers temps complet, avec un indicateur de permanence, selon la catégorie d'emploi

C) Les effectifs à temps partiel exprimés en équivalent temps complet

D) Les masses salariales engagées par catégorie d'emploi

La seconde partie présente les différents tableaux (5) utilisés.

Les informations, présentées ici, sont tirées du "Cadre de référence" transmis au BRR par le MEQ. Les données de ce système sont issues du SIPEA et du SPOC.

L'objectif de cette présentation est de rendre disponibles certaines informations sur les personnels, de permettre une quantification uniforme des personnels dans les différents débats. Une étude sur les caractéristiques démographiques et professionnelles des personnels des services de l'éducation des adultes des commissions scolaires, de 1979-80 sera disponible sous peu et viendra compléter les informations.

1. FAITS SAILLANTS

A) Effectifs totaux

. Les différents services de l'éducation des adultes, des commissions scolaires et des CEGEP emploient 20 879 personnes en 1979-80*.

. Les services de l'éducation des adultes des commissions scolaires regroupent 67,8% des effectifs totaux aux adultes (14 149 personnes).

. Le personnel enseignant représente 83% du personnel aux adultes dans les commissions scolaires et près de 90% dans les CEGEP.

. 10,5% du personnel aux adultes des commissions scolaires se retrouve au niveau de la gestion (cadre 2,31%, gérant 0,15% et soutien administratif 8,06%) par rapport à 5,6% dans les CEGEP (cadre 0,52%, gérant 0,15% et soutien administratif 4,9%).

Ces informations sont tirées du tableau 1.

---

* Note: 355 dossiers n'ont pas été comptés, vu le nombre minime d'heures réalisées. Ce sont des professionnels (327) et des cadres (28) dans les CS.

B) Effectifs réguliers temps complet

. Les services de l'éducation des adultes comptent 1 830 personnes engagées comme "réguliers temps complet", soit 8,8% des effectifs totaux aux adultes.

. Les commissions scolaires comptent 81% du personnel régulier temps complet (1 481 individus) aux adultes.

. Dans les commissions scolaires et les CEGEP, c'est la catégorie du personnel soutien administratif qui compte le plus de personnel régulier, 34,6% et 35,5% respectivement.

. Le personnel professionnel régulier temps complet représente près de 25% du personnel régulier dans les commissions scolaires et 29% dans les CEGEP.

. 53,4% du personnel aux adultes régulier temps complet des commissions se retrouve au niveau de la gestion du service par rapport à 46,5% dans les CEGEP.

Taux de permanence

. Le personnel, régulier temps complet, des commissions scolaires représente 10,5% de l'ensemble des effectifs des commissions et 5,2% dans le cas des CEGEP.

. 81% des professionnels aux adultes dans les commissions scolaires sont réguliers temps complet, comparativement à 50% pour les professionnels dans les CEGEP.

. Les cadres sont réguliers temps complet à 88% dans les CEGEP et à 80% dans les commissions.

. Les enseignants aux adultes affichent le plus faible taux de permanence, tant dans les CEGEP que (moins de 1%) dans les commissions scolaires (2%).

Ces informations sont tirées des tableaux 2 et 3.

C) Equivalent temps complet

. 91% du personnel occupe une fonction à temps partiel, dans les services de l'éducation des adultes. Traduit en équivalent temps complet, ce personnel représente 3 847,5 effectifs.

. La principale catégorie des équivalents temps complet est les enseignants, près de 92% pour les enseignants des commissions scolaires et de 96% pour les enseignants des CEGEP.

. Les effectifs cadres et professionnels dans les commissions et les CEGEP en équivalent temps complet sont minimes, moins de 1%.

Ces informations sont tirées du tableau 4.

D) Masse salariale

. La masse salariale versée pour le personnel aux adultes est de 97 796 460,00 $.

. 72,16% de cette masse est allouée aux personnels des commissions scolaires.

. 55,6% de la masse salariale des commissions scolaires est dépensée au niveau de la catégorie du personnel enseignant, relativement à 72,2% pour les CEGEP.

. Le personnel cadre des commissions scolaires demande 12,9% de cette masse salariale par rapport à seulement 4,3% pour le personnel cadre des CEGEP.

. La masse salariale incompressible* en 1979-80 est de 35 290 896,00 $. Cette somme est obtenue du produit du nombre de régulier temps complet par le salaire moyen du personnel des services de l'éducation des adultes.

---

* Personnel régulier temps complet.

. La masse salariale incompressible représente 36% de la masse salariale totale versée à l'éducation des adultes.

. Près de 40% de la masse salariale des commissions scolaires est incompressible (28 075 404,00 $) comparativement à 24% dans les CEGEP.

Ces informations sont tirées du tableau 5.

2. TABLEAUX

TABLEAU 1

Personnel à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires et les CEGEP 1979-80 (Effectifs totaux)

Catégorie de personnel	Effectifs totaux	
	Commission scolaire	CEGEP
Hors cadre et cadre	327 2,31	35 0,52
Personnel de gérance	21 0,15	10 0,15
Professionnel	449 3,17	204 3,03
Enseignant	11 779 83,25	6 034 89,66
Soutien technique	239 1,69	100 1,49
Soutien administratif	1 140 8,06	334 4,96
Entretien et service	183 1,29	12 0,18
Ouvrier qualifié	11 0,08	1 0,01
TOTAL	14 149 100,00	6 730 100,00

TABLEAU 2

Personnel régulier temps complet dans les commissions scolaires et les CEGEP 1979-80

Catégorie de personnel	Effectifs réguliers temps complet	
	Commission scolaire	CEGEP
Hors cadre et cadre	261,4 17,65	30,8 8,85
Personnel de gérance	16,0 1,08	7,6 2,18
Professionnel	364,0 24,57	102,1 29,34
Enseignant	235,0 15,86	59,0 16,95
Soutien technique	46,0 3,11	20,4 5,86
Soutien administratif	513,0 34,63	123,5 35,49
Entretien et service	38,0 2,57	4,3 1,24
Ouvrier qualifié	8,0 0,54	1,0 0,29
TOTAL	1 481,4	348,7

TABLEAU 3

Taux de permanence du personnel aux adultes
selon la catégorie d'emploi

Catégorie de personnel	Régulier temps complet/Effectifs totaux	
	Commission scolaire	CEGEP
Hors cadre et cadre	79,94%	88,00%
Personnel de gérance	76,19%	76,00%
Professionnel	81,07%	50,05%
Enseignant	2,00%	0,98%
Soutien technique	19,25%	20,40%
Soutien administratif	45,00%	36,98%
Entretien et service	20,77%	35,83%
Ouvrier qualifié	72,73%	100,00%
TOTAL	10,47%	5,18%

TABLEAU 4

Effectifs aux adultes (autre que régulier temps complet)
exprimés en équivalent temps complet selon la catégorie d'emploi

Catégorie de personnel	Effectifs en équivalent temps complet	
	Commission scolaire	CEGEP
Hors cadre et cadre	20,53	0,95
	0,77	0,08
Personnel de gérance	2,81	0,37
	0,11	0,03
Professionnel	35,72	19,82
	1,35	1,65
Enseignant	2 420,98	1 144,58
	91,38	95,53
Soutien technique	28,39	6,68
	1,07	0,56
Soutien administratif	120,82	24,37
	4,56	2,03
Entretien et service	18,92	1,42
	0,71	0,12
Ouvrier qualifié	1,19	-
	0,04	-
TOTAL	2 649,36	1 198,19
	100,00	100,00

TABLEAU 5

Masse salariale du personnel à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires et les CEGEP 1979-80

Catégorie du personnel	Masse salariale	
	Commission scolaire	CEGEP
Hors cadre et cadre	9 127 455 12,93	1 186 191 4,36
Personnel de gérance	560 989 0,79	187 879 0,69
Professionnel	11 534 403 16,34	3 763 117 13,82
Enseignant	39 274 970 55,65	19 647 500 72,17
Soutien technique	1 155 538 1,64	427 331 1,57
Soutien administratif	8 016 825 11,36	1 922 967 7,06
Entretien et service	758 657 1,07	75 081 0,28
Ouvrier qualifié	144 231 0,20	13 319 0,05
TOTAL	70 573 071 100,00	27 223 389 100,00